

CONVENTION D'UTILISATION DU MATERIEL FESTIF

Plancher



<b>REGLEMENT GENERAL</b>		<b>EMPRUNTEUR :</b> .....
<b>Caractéristiques</b>	160 m2 maximum, décomposable en éléments de 2 m2.	Surface réservée : .....
<b>Secteur d'utilisation</b>	Le plancher ne peut être utilisé que sur le territoire cantonal.	Lieu d'utilisation : .....
<b>Emprunteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes, associations et particuliers du territoire cantonal.</li> </ul>	Coordonnées de l'emprunteur : ..... ..... .....
<b>Stockage</b>	Le plancher est stocké dans les hangars municipaux de CAPTIEUX.	
<b>Réservations</b>	Elles sont effectuées auprès de la Mairie de CAPTIEUX, au moins 2 mois avant la manifestation (05.56.65.60.31) et confirmées par courrier.	Réservé le : ..... Date d'utilisation : .....
<b>Chargement et déchargement</b>	<p>Assurés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 à 64 m2 : 4 bénévoles</li> <li>• 64 à 96 m2 : 5 bénévoles</li> <li>• 96 à 160 m2 : 6 bénévoles</li> </ul> <p>Fournis par l'emprunteur et en présence du responsable désigné par la commune.</p>	Jour et heure de retrait : ..... Jour et heure de remise : .....
<b>Transport</b>	<p>Assuré par le nombre de bénévoles requis pour le chargement, en présence du responsable et uniquement les jours ouvrés (prévoir un véhicule suffisamment dimensionné, type camion-plateau ou fourgon)</p> <p>Le transport pourra être effectué par la commune moyennant une participation financière (voir : tarif ci-contre)</p> <p><b>Le transport hors commune sera fixé à 1.50€/km</b></p>	<p>Transport sur la commune <input type="checkbox"/> Forfait de 30€</p> <p>Transport hors commune <input type="checkbox"/> 1.50€/km x..... =</p>

<b>Montage et démontage</b>	Assurés par l'emprunteur et les bénévoles requis, en présence du responsable et uniquement les jours ouvrés.	Jour de montage : ..... Jour de démontage : .....
<b>Prix des locations</b>	1 € par m2.	L'emprunteur a versé .....€ Le ..... Mode de paiement .....
<b>Défaut de bénévoles</b>	Dans le cas où le nombre de bénévoles requis lors des opérations de montage et démontage ne serait pas atteint, la Commune de CAPTIEUX ne sera pas en mesure d'assurer ces prestations.	
<b>Nettoyage</b>	L'emprunteur devra nettoyer le plancher avant de le remettre	
<b>Caution</b>	Une caution de 300€ sera demandée avant utilisation. En cas de dégradation du matériel, la caution sera diminuée du montant des réparations ; Il sera de même en cas de matériel manquant, y compris en cas de vol subi par l'emprunteur, celui-ci étant responsable du matériel pendant la période d'emprunt.	Caution versée le : ..... Caution restituée le : ..... Eventuellement retenue de .....€ En raison des observations consignées ci-dessous. ..... .....
<b>Contrôle</b>	Un contrôle de la surface et de l'état du plancher sera effectué par un responsable lors du retrait et lors de la remise. Il sera également procédé à la vérification de la propreté du matériel remis.	Contrôle 1 (retrait)..... Contrôle 2 (remise) le : ..... Observations : ..... .....
<b>Assurance</b>	Néant	
<b>Renseignements complémentaires</b>	Secrétariat de la Mairie de CAPTIEUX Tel : 05.56.65.60.31	L'emprunteur s'engage à respecter les modalités de prêts définies dans le présent contrat.

Fait à .....le

Bon pour accord.

Bon pour accord.

L'emprunteur :

Le Maire :